

CIRCULAIRE CTOI 2021-26

Madame/Monsieur

PROPOSITION DE LISTE DES NAVIRES INN 2021 DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCÉAN INDIEN

Conformément au Paragraphe 11 de la Résolution CTOI 18/03: *Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) dans la zone de compétence de la CTOI*, veuillez trouver:

- la Liste des navires INN de la CTOI actuelle, annexe 1 [[cliquer ici](#)]
- la Proposition de Liste des navires INN de la CTOI de 2021, annexe 2 [[cliquer ici](#)]
- la liste de contrôle pour chaque navire inclus dans la Proposition de Liste des navires INN de la CTOI de 2021, annexe 3 [[cliquer ici](#)].

Les navires de pêche IMUL-A-0564-NBO (SANJANA_PUTHA), IMUL-A-0684CHW (MINSADI 03), IMULA 0730 KLT (LAKPRIYA 14), IMULA-0790-KLT (NUWAN PUTHA), IMUL-A-0814-CHW (DEVIDU SON), IMULA 0846 KLT (GOD BLESS), IMUL-A-1028-TLE (DEWLI FISHING KUDAWELLA), IMULA-1552-MTR (TANGA) battent le pavillon du Sri Lanka et le navire de pêche IND-TN-15-MM8297 (ARARAT/RESHMITHA) batte le pavillon de l'Inde.

[[cliquer ici](#)] pour trouver les Formulaires CTOI de déclaration d'activités INN, aux éléments de preuve et aux réponses soumis pour les navires inclus dans la proposition de liste (annexe 4).

Le lien suivant vous permettra d'accéder à des informations, en plus de celles qui ont été diffusées par voie de Circulaire CTOI 2019-20, reçues du Sri Lanka: [[cliquer ici](#)].

Treize navires qui sont proposés pour inscription croisée sont également inclus dans la Proposition de Liste des navires INN de la CTOI de 2021 (Annexe 2).

J'encourage les CPC à se reporter au texte de la Résolution CTOI 18/03 pour plus de détails sur ces questions [[cliquer ici](#)]. N'hésitez pas à contacter le Secrétariat de la CTOI pour tout complément d'information.

Cordialement



Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Pièces jointes:

- Aucune

Destinataires

Parties contractantes de la CTOI: Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Erythrée, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép Islamique d'), Japon, Kenya, Rép de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalia, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép-Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes:** Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales et non-gouvernementales.** **Président de la CTOI.** Copie à: Siège de la FAO, Représentants de la FAO dans les CPC.

Ce message a été transmis par courriel uniquement